



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle
Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage
et de la formation professionnelle continue
DGESCO A2-2
n° I2022-004397
Affaire suivie par :
Mikaël Colombo
Tél : 01 55 55 36 29
Mél : mikael.colombo@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **19 JUIL. 2022**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : vademecum sur la formation et la certification "Sauveteur secouriste du travail" (SST) pour les diplômés professionnels de l'éducation nationale

Le vademecum sur « la formation et la certification sauveteur secouriste du travail (SST) pour les diplômés professionnels de l'éducation nationale » est aujourd'hui mis à disposition.

Il est le fruit d'un travail mené conjointement par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS, qui porte le certificat SST), l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, des inspecteurs territoriaux et référents SST des académies de Créteil, Nantes, Rennes et Normandie, ainsi que la DGESCO.

Le contexte qui a conduit à la rédaction de ce vademecum est caractérisé par les éléments suivants :

- risques importants d'accidents du travail chez les jeunes diplômés,
- vivier d'enseignants formateurs SST insuffisant qui doit être élargi au-delà des seuls enseignants de biotechnologies santé environnement en charge de l'enseignement de prévention-santé-environnement (PSE),
- nécessité d'utiliser des heures au-delà de celles relevant strictement de PSE, par exemple relevant de l'enseignement professionnel.

Le vademecum vise à expliciter ces éléments et sera pour les académies un levier de développement du vivier d'enseignants pouvant concourir à la formation SST. Ceci permettra d'augmenter significativement le nombre d'élèves certifiés sauveteurs secouristes du travail, favorisant ainsi leur implication citoyenne et leur intégration au marché du travail.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY

Bureau des lycées professionnels,
de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
DGESCO A2-2
Tél. 01 55 55 36 29
Mél. : Mikael.colombo@education.gouv.fr
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07